

La constitution de l'actant collectif comme préalable anthroposémiotique

Séminaire Paris 7 novembre

Cet exposé est entièrement dédié à une réflexion sur les différentes voies de la construction des actants collectifs, considérées par hypothèse comme déterminantes pour un redéploiement de la théorie sémiotique de la narrativité et de ses alternatives. Il y a une histoire, ou plutôt des histoires, de la construction des collectifs, qui offrent déjà, comme le montre l'anthropologie contemporaine, des voies différenciées, sous formes de *modes d'identification* ou de *modes d'existence*. Ces voies différenciées instaurent chacune un *monde spécifique*, une certaine conformation des pratiques, ainsi que des types relations entre les membres du collectif. Nous commencerons par esquisser quelques-unes des variables susceptibles d'ouvrir ces voies alternatives...

1. La constitution de l'actant collectif, il faut en faire toute une histoire.

1.1. Collectifs paradigmatiques et syntagmatiques chez Greimas et Courtés

Dans la définition de l'actant collectif que Greimas et Courtés proposent dans leur *Dictionnaire*, ils insistent tout particulièrement sur la distinction entre les actants collectifs *syntagmatique* et *paradigmatique*¹.

Le premier « est celui où les unités-acteurs (...) se relaient — par substitution — dans l'exécution d'un seul programme (ainsi, la succession des divers corps de métiers dans la construction d'une maison) »². L'affaire semble entendue : l'actant collectif syntagmatique n'est collectif que parce qu'il associe des acteurs qui peuvent occuper des positions successives et complémentaires dans l'exercice d'un même ensemble de métiers, le tout étant calculable à partir de l'activité visée, et du produit attendu. Les membres du collectif se différencient uniquement en raison de leur fonction, et de la position qu'ils occupent dans un processus.

Le second se définit ainsi : « L'*actant collectif paradigmatique* (...) constitue une totalité intermédiaire entre une collection d'unités et la totalité qui la transcende. Il relève en effet d'une partition classificatoire d'une collection plus vaste et hiérarchiquement supérieure »³. Mais Greimas et Courtés précisent que la « partition [est] opérée sur la base de

¹ Algirdas J. Greimas et Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979, entrée « Collectif », p. 43.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

critères-déterminations que les acteurs possèdent en commun (leur champ fonctionnel ou leurs qualifications spécifiques) »⁴. Ce qui, en somme, revient au même type de composition que le précédent. Les deux types d'actants collectifs rassemblent des membres qui sont tous semblables au regard du champ d'action, soit en raison de leur rôle (*champ fonctionnel*), soit en raison de leur compétence (*qualifications*). La définition sémiotique de l'actant collectif produit donc dans les deux cas des *mêmes*, qui ne se différencient que par leurs spécialisations complémentaires exclusivement définies par un processus auxquels ils participent en commun, et qui ne peuvent que calculées à partir de la structure thématique de ce processus.

Rien ne permet ici de prendre en compte d'autres types de diversifications. La réduction vient à l'évidence de la perspective adoptée, qui ne permet de prendre en compte ni les variations dans la composition du collectif, ni la manière dont il se rassemble, se stabilise, augmente ou diminue, etc. Greimas et Courtés adoptent la perspective rétrospective de la sémiotique narrative classique, qui privilégie le résultat au détriment du processus : les jeux sont faits, l'action a donné ou non son résultat, et on peut reconstituer à rebours les caractéristiques de l'actant qui semblent expliquer ce résultat.

Finalement, la difficulté est peut-être aussi de nature politique : si on adopte la lecture à rebours, il n'y a aucune chance de rencontrer la diversité sociale, ethnique ou culturelle, qui caractérise la « collection d'unités-acteurs », puisqu'elle est immédiatement effacée par l'entrée dans la « totalité intermédiaire » que constitue le collectif ; en revanche, si on prend en considération la formation de l'actant collectif, alors cette diversité est le premier problème à traiter, dont les solutions affecteront tout le déploiement de la narrativité. Les organisations commencent en général par traiter ce problème pour s'engager dans des expériences sémiotiques, parce que les « collections d'unités-acteurs » ne sont pas des simulacres reconstruits par présupposition, mais des réalités sociales, dont le rassemblement et les interactions, impliquées dans la formation de l'actant collectif, sont déjà des formes sémiotiques à interpréter. On peut comprendre alors qu'il soit nécessaire de raconter l'histoire de la constitution des actants collectifs, en commençant par identifier quelques-unes des catégories et des variables en jeu.

1.2. Des actants collectifs partitifs ou participatifs :

Exemple : Nation/Patrie

Nation : communauté rattachée à un territoire, personne juridique constituée des personnes régies par une même constitution. Une population vivant sur un même territoire et

⁴ *Ibid.*

unie par une même histoire, culture, et langue. Au moins l'un de ces liens donne lieu à un *agrégat* (une population) qui est transformé en *totalité* par la projection des autres liens. Ici, l'*agrégat* minimal repose sur la cohabitation, sur les interactions linguistiques et culturelles. La totalisation est opérée quand la cohabitation se propage sur un espace reconnu comme homogène (territoire), quand les interactions culturelles et linguistiques font « système » (culture, langue). Les systèmes institutionnalisent la nation.

Patrie : Pays où l'on est né ou auquel on appartient, et auquel on est affectivement attaché. La patrie n'est donc pas un actant collectif à composer, mais un actant collectif déjà intégré. Ce qui est posé d'abord, c'est un territoire anthropisé, le « pays », une entité pré-identifiée à laquelle des membres se rattachent affectivement.

Il faut toujours se souvenir de Benveniste, et de son analyse comparée de *civis-civitas*, et *polis-polites*. Le collectif « *civitas* » est défini par les relations mutuelles entre les parties « *cives* », dont la propagation constitue la totalité de la cité, jusqu'aux limites où les relations mutuelles s'interrompent pour faire place à l'hostilité (*civis/hostis*). En revanche, le collectif « *polis* » est d'emblée défini par la totalité, dont chacune des parties (*polites*) reçoit directement son identité.

Nation correspondrait au type *cives/civitas* : chaque membre ne voit d'abord que ses relations mutuelles et le réseau partiel qu'elles constituent, et peut rester aveugle quant à la formation de la totalité ; il faut ajouter une projection dans des propriétés communes paradigmatiques (notamment des systèmes sémiotiques) pour accéder à la totalité (culture, langue, territoire, statut de personne morale). Chaque membre de la nation (les « nationaux ») peut éprouver son appartenance même en restant au niveau de ses perceptions immédiates des interactions locales.

Patrie commence par un ancrage affectif dans une totalité matérialisable, qui donne directement accès au collectif de tous ceux qui éprouvent le même affect. Chaque membre est donc d'emblée confronté à la totalité de l'entité d'appartenance, et il est en lien direct (notamment affectif) avec cette totalité, sans aucune considération pour les relations mutuelles qu'il peut entretenir avec les autres membres. Les individus (les « patriotes ») n'ont de relations avec les autres individus que par la médiation de leur relation d'attachement à la totalité.

Ce sera donc la première catégorie permettant de comprendre la constitution des collectifs en général :

- soit une *constitution partitive* (au sens où ce sont les agrégats de parties qui forment le noyau permanent du processus de totalisation)

- soit une *constitution participative* (au sens où les membres n'appartiennent à la totalité qu'en raison de leur participation à son identité globale)

Si on examine sous cet éclairage les collectifs anthropologiques, on peut caractériser les collectifs *naturalistes* et *animistes* comme « participatifs » (une participation holistique soit aux lois de la nature et aux spécificités de la culture pour les premiers, soit à l'âme de la nature et aux spécificités physiques de la relation au milieu pour les seconds. Les collectifs *analogistes* et *totémistes* sont au contraire partitifs, puisqu'aucune totalité intégrale n'est accessible du point de vue des membres, et qu'ils reposent sur des agrégats d'agrégats.

1.3. Des actants collectifs à composition stratifiée

Ex : Famille/Foyer/Ménage

Famille : Le groupe familial est à l'origine défini par la *cohabitation* dans la même maison (y compris les esclaves de la maisonnée romaine). Le lien se déplace ensuite vers les relations de *parenté*, soit de filiation, soit d'alliance ou les deux. Mais la famille, que ce soit par cohabitation ou par parenté se définit en second lieu par la nature des liens de *solidarité* (soin, éducation, biens, héritages, affection, etc.), plus intenses vers l'intérieur que vers l'extérieur. Enfin, une famille se caractérise à la fois par un nom et par une *réputation*, l'un étant l'expression de l'autre ; la réputation est elle-même la manifestation des liens de solidarité, opposables à ceux des autres familles. La perte de réputation de l'un des membres peut défaire les liens de solidarité et conduire à l'exclusion.

Foyer : A partir du lieu où l'on entretient le feu, le « foyer » définit *le lieu où habite une même famille*, autrement dit la « maison ». La famille est au foyer ce que la nation est à la patrie, en termes d'ancrage affectif et territorial. La composition d'un foyer est donc directement contrôlée par les possibilités de cohabitation, spatiales, thématiques et affectives : il est de ce fait un agrégat d'existants de type différents (lieu, objets, animaux, humains, moyens d'existence, etc.). La notion de « foyer » dérive vers celle de « ménage », quand les services fiscaux identifient un « foyer fiscal ».

Ménage : A partir de la pratique d'entretien d'un lieu d'habitation, « ménage » désigne l'ensemble des humains cohabitants qui participent à cet entretien et à l'ensemble des activités socio-économiques qui le rendent possible. C'est la raison pour laquelle le « ménage » est considéré comme *l'unité économique minimale* pour les statistiques et les études micro-économiques portant sur les revenus et les dépenses. En comparaison avec la famille ou le foyer, le « ménage » ne conserve qu'une seule thématique de relation, l'économie domestique (les liens de parenté ne sont pas pris en compte, encore moins la réputation et la solidarité).

La composition d'un actant collectif repose donc sur plusieurs catégories superposées et connectées (ici : cohabitation, parenté, attachement affectif, solidarité, économie, réputation). Tantôt l'une, tantôt l'autre peut procurer le lien minimum requis, et toutes les autres, des liens facultatifs, cumulatifs ou décumulatifs, faisant réseau et système, assurent la régulation et la persistance du collectif. Il y a donc toujours au moins un point de vue sous lequel la composition est requise, et d'autres points de vue sous lesquels elle est soit variable, soit libre. Par conséquent, c'est cette structuration modale hiérarchisée qui caractérisera le type d'actant collectif.

1.4. Des actants collectifs composés de « mêmes » ou d' « autres »

Le texte d'orientation évoque les associations, les corps institutionnels, les confraternités, les cénacles, les syndicats, auxquels on pourrait ajouter les partis, les coopératives, les équipes, et bien d'autres. Apparemment, chacun de ces groupements se définit par sa fonction ou ses objectifs, qui sont dans la plupart des cas de nature thématique, une « cause » commune, l'appartenance à une même institution, la religion ou la spiritualité en général, un métier ou une activité économique précise, la politique, etc.

Mais la thématique ne dit pas comment le collectif est constitué. Il faut d'abord se demander si chaque membre porte lui-même individuellement la thématique partagée ou commune, indépendamment du collectif, ou s'il n'accueille cette thématique qu'en raison de sa participation à l'actant collectif. Or cette différence en entraîne une autre : lors de la constitution du collectif, dans le premier cas, tous les membres sont des semblables (des « mêmes »), alors que dans le second cas, tous les membres sont différents (ce sont des « autres »).

On peut consulter pour aller plus loin la typologie suivante, proposée sur le blog « Learning Raph, par un chercheur en gestion des entreprises :

<https://learning-raph.com/2015/11/26/types-de-collectifs/>

Les différents types de collectifs en management et sociologie

	Groupe fonctionnel	Équipe	Communauté de pratique	Réseau
Objectif	Partagé Assurer une fonction	Commun Réaliser une tâche	Commun Développer et partager des ressources et compétences spécifiques	Partagé Développer une spécialisation mutuellement négociée
Cohésion	Définition de la fonction	Objectifs communs	Intérêts communs	Connaissances et compétences complémentaires

<i>Responsabilité</i>	Individuelle	Mutuelle	Mutuelle	Réciproque
<i>Coordination</i>	Implicite	Stratégique	Émergente	Négociée
<i>Environnement</i>	Formel	Formel	Informel	Non formel
<i>Taille</i>	Moyenne	Restreinte	Moyenne	Variable
<i>Composition</i>	Homogène	Hétérogène	Homogène	Hétérogène
<i>Recrutement</i>	Autorité hiérarchique	Chef d'équipe	Entre membres	Confiance mutuelle
<i>Durée de vie</i>	Jusqu'à une réorganisation	Jusqu'à la fin de la tâche	Tant que la pratique peut être améliorée	Tant que les membres en ressentent le besoin

Dans les typologies des spécialistes de gestion et d'économie, on remarque une corrélation entre la nature des objectifs et celle de la composition. Si l'objectif est une fonction ou une pratique déjà partagées par les membres individuels, alors leur groupe sera homogène (ce sont des « mêmes »). Si l'objectif et la fonction sont une tâche particulière ou une spécialisation visée en commun, qui n'est pas une propriété individuelle des membres, alors leur groupe sera hétérogène. On remarque également que dans le premier cas la fin du collectif résulte d'une décision (réorganisation) ou d'une évaluation (pratique améliorée) qui émanent d'une autorité transcendante, voire extérieure. En revanche, dans le second cas, celui du groupe hétérogène, la fin du collectif est inscrite dans la motivation même de chacun des membres (la tâche visée est accomplie, le besoin est satisfait). Ce rapide examen de la typologie sociologique permet de faire une hypothèse : la nature de l'engagement (objectif partagé ou commun) détermine celle de la composition du collectif (des *mêmes* ou des *autres*), qui elle-même a plusieurs conséquences sur l'aspectualité des processus, sur les processus de décision, et sur les valeurs en jeu dans ces collectifs.

2. La coopérative, alternative narrative et politique ?

2.1. Introduction

Les organisations sont des configurations sémiotiques complexes, qui produisent, qui créent, qui gèrent, qui décident, et qui expérimentent de nouvelles formes de vie. Une organisation est un *actant* qui transforme et modèle nos vies. Leur analyse sémiotique rencontre les limites dans l'application des modèles théoriques et canoniques de la sémiotique narrative greimassienne, directement inspirée de l'analyse formelle des contes européens. C'est tout particulièrement le cas pour les coopératives, et ce sera l'objet principal de cette deuxième partie : en quoi leur compréhension nous conduit-elle à réviser certains modèles sémiotiques ?

Cette réflexion, qui reprend et prolonge l'étude du mouvement coopératif proposée dans *Terre de sens. Essai d'anthroposémiotique*⁵, s'efforce de comprendre comment une expérience sociale et économique peut ainsi interroger la théorie sémiotique elle-même.

4.2. Les structures modales et l'égalité

4.2.1. Les modalisations de la participation coopérative

Le mouvement coopératif international s'est doté d'une liste de sept principes communs et fondateurs, dans la *Déclaration sur l'identité coopérative* de l'Alliance coopérative internationale (ACI). Trois d'entre eux posent les conditions modales d'un fonctionnement coopératif :

Adhésion volontaire et ouverte. Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son affiliation politique ou religieuse.

Contrôle démocratique exercé par les membres. Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Chaque membre jouit du même droit de vote (un membre, une voix).

Éducation, formation et information. Les coopératives proposent des formations à leurs membres, afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative.⁶

Le premier principe, qui fonde tous les autres, est celui de *l'adhésion volontaire et ouverte à tous*. La configuration modale de base est le *volontariat*, c'est-à-dire un *vouloir-faire* que ne contraint et ne limite aucun *devoir-faire*. Soit : *vouloir-faire + ne pas devoir-faire*. Cette configuration est complétée par celle de *l'ouverture à tous*, qui implique un *ne pas devoir ne pas faire* : l'adhésion ne peut être refusée à personne en raison de ses particularités et de son identité. Soit en résumé : *vouloir + ne pas devoir*.

Cette configuration modale est déterminée par une valeur sous-jacente, la *liberté*, et en engendre une autre, l'*égalité*. Tous les volontaires ont des droits égaux à adhérer, dès lors qu'ils sont libres de le faire. La *liberté (ne pas devoir)* est déjà comprise dans le *volontariat* : est *volontaire* celui qui *veut librement*. Quant à la valeur d'*égalité*, elle n'a de sens que si les volontaires sont tous différents les uns des autres : l'égalité présuppose en somme la diversité des membres et l'altérité, qui est à son tour rendue possible par l'« ouverture à tous », à

⁵ Jacques Fontanille et Nicolas Couegnas, *Terre de sens. Essai d'Anthroposémiotique*, Limoges, Pulim (collection Semiotica Viva), 2018.

⁶ ACI, *Déclaration sur l'identité coopérative*, version révisée de 1995, <https://www.ica.coop/fr/node/13895>.

toutes les différences constitutives de la diversité sociale. *Il n'y a d'égalité que dans l'altérité.*

L'*égalité* est donc au croisement entre deux caractéristiques des collectifs coopératifs : d'un côté, la *liberté* qui fonde le volontariat, et l'équivalence entre tous les *vouloir-adhérer*, et de l'autre l'*altérité*, qui résulte de l'ouverture à tous, et qui ne peut conduire à une hiérarchie des différences, en raison de l'égalité initiale des *vouloir-adhérer*. La liberté est la condition requise pour l'ensemble de la configuration, y compris la propagation du principe d'égalité dans toutes les dimensions de l'activité, car elle élimine toute détermination extrinsèque (contrainte, obligation, interdiction, dépendance, etc.).

Le *pouvoir démocratique exercé par les membres* découle directement de l'adhésion volontaire, qui neutralise tous les statuts antérieurs des membres. Ils ont donc tous les mêmes droits à participer au gouvernement de l'organisation. La règle « 1 adhérent = 1 voix » exprime donc l'*actualisation*, sous la modalité *pouvoir*, de l'égalité des vouloirs.

Le troisième principe modal, celui de l'*éducation, formation et information*, est très précisément défini comme une manière d'*égaliser les savoirs* : pour que la diversité des membres n'engendre pas d'inégalité dans l'accès à l'information et dans les savoir-faire du gouvernement collectif, il faut éduquer les membres. L'égalisation des savoirs contribue à la *réalisation* concrète de l'égalité de participation au gouvernement de l'organisation.⁷

Le principe démocratique *actualise* l'égalité des *vouloirs* par l'égalité des *pouvoirs*, le principe d'éducation et d'information *réalise* l'égalité des *vouloirs* et des *pouvoirs* par celle des *savoirs*.⁸

4.2.2. Liberté, égalité, modalité : une passion d'organisation

Liberté et *égalité*, en tant que configurations modales converties en *valeurs directrices*, assurent le lien entre les trois modalités principales par lesquelles les adhérents intègrent le collectif coopératif : si tous les *vouloirs-adhérer* sont égaux, c'est parce qu'ils sont libres ; si les *pouvoirs* et *savoirs* sont égaux, c'est parce que les *vouloir-adhérer* le sont d'abord. Et enfin, l'égalité garantie au sein du collectif confirme la liberté du volontariat initial.

Cette configuration modale est la forme sémiotique du mode de composition du collectif,

⁷ Rappelons ici que le fonctionnement des entreprises du capitalisme libéral et de l'économie de marché en général repose en partie sur la dissymétrie de l'information entre les agents économiques, qui régit et explique leurs choix et leurs comportements : ce point est même une des hypothèses centrales de la théorie économique contemporaine. Au contraire, le principe édicté par l'ACI vise à assurer la symétrie de l'information entre les membres et à augmenter la part du savoir partagé, à la fois par la diffusion de l'information et par la mise à niveau des compétences d'interprétation de cette information.

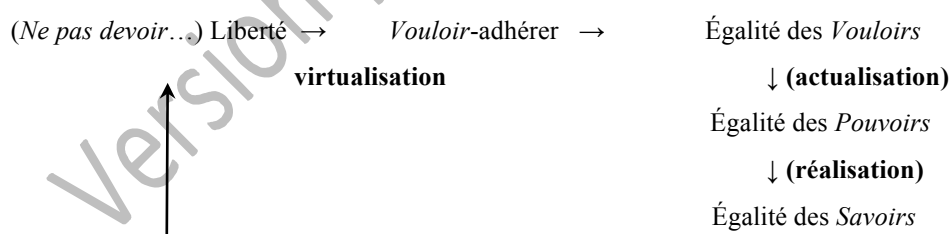
⁸ L'éducation et la formation s'adressent principalement à la face politique du coopérateur — sa capacité à coopérer — même si elles contribuent également, et secondairement, à sa face économique — sa capacité à produire.

où l'axiologie politique (les valeurs directrices) assure la cohésion des trois modalités de base. Dans bien d'autres types d'organisations, comme dans le fonctionnement narratif standard, les modalités de la compétence doivent être acquises séparément, et le cas où l'une d'entre elles, en raison de son intensité, dirige toutes les autres, est soumis à des conditions spécifiques, notamment affectives. Dans les organisations non coopératives, l'intensité du « vouloir » participer (être embauché) ne décide en rien ni de l'étendue des pouvoirs qui pourront être exercés au sein de l'organisation, ni de l'accès à l'information et aux connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement collectif.

Ce type de liaison entre les modalités de la compétence s'apparente à celui qu'on rencontre dans l'analyse des passions. Les effets de sens passionnels résultent entre autres de la dynamique interne de *dispositifs modaux*⁹, des syntagmes modaux où les différentes modalités sont liées par des variations de l'intensité et de la quantité : par exemple, une très forte intensité du *vouloir* peut déclencher un passage à l'acte *impulsif* en mobilisant immédiatement le *pouvoir faire* nécessaire. Ces variations d'intensité et de quantité sont des éprouvés corporels, qui impliquent le corps sensible dans les liaisons modales.

Les collectifs remplacent les éprouvés corporels par la congruence assurée par les valeurs directrices, dont l'effet global est celui d'une *forme de vie collective*. Toutefois, ces formes de vie peuvent être vécues par les adhérents (avec des éprouvés corporels associés aux valeurs directrices), comme des *passions d'organisations*. Une *passion d'organisation* implique donc un dispositif modal explicite et institutionnel, réactualisé à chaque adhésion, et qui caractériserait la relation entre chaque membre et le collectif, et dont les manifestations seraient des vécus émotionnels individuels.

Sous ces conditions, et en résumé de cette analyse modale, voilà quel serait le dispositif global de cette passion d'organisation coopérative :



4.3. Structures actantielles : syncrétismes ou modèle alternatif ?

4.3.1. D'étranges syncrétismes

Un autre principe de l'ACI définit *La Participation économique des membres* :

⁹ Cf. Algirdas J. Greimas et Jacques Fontanille, *Sémiotique des passions. Des états de choses aux états d'âme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, première partie.

Les membres contribuent équitablement à, et contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. Les membres allouent les excédents à la réalisation de tout ou partie des objectifs suivants : développer leurs coopératives, éventuellement en créant des réserves dont au moins une partie est indivisible ; en redistribuant aux membres en fonction des transactions effectuées avec la coopérative ; et en soutenant d'autres activités approuvées par les membres.¹⁰

La propriété et le contrôle collectifs du capital est le principe de base, dont découle le mode de répartition de la valeur économique créée par l'activité coopérative : elle revient aux membres considérés soit comme parties adhérentes (bénéfice individuel), soit comme totalité des associés (bénéfice collectif).

D'un point de vue sémiotique, c'est la structure actantielle de l'entreprise qui est en question. En effet, l'entreprise coopérative poserait comme principe un syncrétisme entre le Sujet opérateur qui produit la valeur économique, le Destinateur qui la répartit, et le Destinataire qui la reçoit, alors que dans l'entreprise régie par le capitalisme libéral, ces rôles actantiels sont distribués à des acteurs différents : les salariés, les administrateurs, et les actionnaires. Inspirée par la tradition folklorique européenne, la sémiotique narrative distingue elle aussi par principe le *Sujet* (opérateur des transformations narratives et de la quête), le *Destinataire* (qui bénéficie du résultat de ces transformations), et le *Destinateur* (qui garantit les valeurs, qui attribue et distribue, qui récompense ou qui punit). Dans cette tradition, la remise de l'objet de valeur au Destinataire est distincte de la sanction (récompense ou punition) du Sujet opérateur. La valeur transmise avec la sanction n'est pas déterminée par celle de l'objet lui-même, et son attribution est discrétionnaire.

Le capitalisme libéral n'a rien inventé, mais généralisé une organisation narrative typique d'une aire culturelle particulière. Mais cette généralisation s'accompagne d'une *naturalisation* par des lois économiques présentées comme universelles, ce qui est une négation de la *spécificité culturelle* de ce type de structure actantielle.

La fusion de la rétribution du Sujet et de l'attribution de l'objet de valeur, ainsi le syncrétisme entre Sujet, Destinataire et Destinateur, pourraient eux aussi passer pour une spécificité culturelle, liée à une forme de vie particulière, si on prenait pour référence le modèle de la spécialisation actantielle, légitimé par des lois dites universelles. Mais les syncrétismes vont bien au-delà, car ils remettent en question la pertinence des rôles actantiels spécialisés, et ils récusent même toute forme de spécialisation des membres, au nom d'une réflexion préalable sur la constitution de l'actant collectif, dont l'autre modèle semble faire l'économie. Dans ses usages standards, la sémiotique narrative semble ne pas prendre en considération cet *actant collectif de référence*, principalement en raison d'un effet de focalisation théorique, engendré par la filiation linguistique (les actants sont extrapolés à partir

¹⁰ ACI, *Déclaration sur l'identité coopérative*, version révisée de 1995, <https://www.ica.coop/fr/node/13895>.

des fonctions syntaxiques dans la phrase simple), et conforté par le corpus proppien d'origine (des rôles narratifs individuels extraits de contes folkloriques). Pourtant, même dans le conte folklorique, tout comme dans l'entreprise capitaliste, il n'y a pas que des acteurs individuels dotés de rôles actantiels : l'actant collectif et le contrôle qu'il exerce sur la répartition des rôles en son sein y sont tout aussi prégnants, même si, pour des raisons idéologiques, ils ne sont pas parfaitement explicités.

Nous faisons donc l'hypothèse que l'organisation actantielle est toujours sous le contrôle, implicite ou explicite, assumé ou négligé, d'un actant collectif : en ce sens, la diversification entre les différents modèles narratifs reposerait sur les variétés de cette organisation interne et des rôles de l'actant collectif, et non sur la présence ou l'absence de ce dernier.

4.3.2. Un modèle narratif « alternatif » ?

Un autre système de rôles se substitue au précédent : l'actant collectif, auquel chacun participe selon un dispositif modal spécifique, décrit ci-dessus, assume sans spécialisation toutes les fonctions requises par la pratique collective. Un *seul actant collectif*, selon les phases de la coopération, délibère et décide, travaille et produit, reçoit et répartit. Cet actant collectif soigneusement modalisé et valorisé est ainsi en mesure de déterminer les relations et de réguler la plupart des interactions entre les membres qui le composent. En d'autres termes, si on pose comme préalable le mode de constitution de l'actant collectif, le fait de *spécialiser ou pas les rôles actantiels devient un choix* (ici, un choix politique) fondé sur les valeurs directrices mises en œuvre au sein du collectif.

En outre, la distinction entre le mode de constitution du collectif et la pratique dominante qui le caractérise, se traduit, en termes de processus narratif, par l'articulation entre deux dimensions. Les collectifs socio-économiques, qu'ils l'affichent ou qu'ils le dissimulent, articulent tous une face *économique* et une face *politique*. Comme le dit l'un des coopérateurs que j'ai interviewé, Rémy Chaulat (Ambiance Bois, Limousin), « Notre boulot quotidien, c'est à la fois scier des planches et coopérer »¹¹. Michel Lulek, l'un de ses collègues, ne dit pas autre chose, mais autrement : « Pour nous, la façon de travailler est aussi importante que le produit qui est fabriqué. Le processus de prise en charge de la nécessaire production prime sur son résultat »¹².

Les deux faces sont fusionnées dans la pratique, qui participe donc à deux régimes de signification, que l'on peut saisir et commenter séparément en changeant de point de vue. La persistance et la propagation de la forme de vie collective (par exemple celle des coopéra-

¹¹ *Ibid.*

¹² Michel Lulek, « Scions... travaillait autrement ? », in *Ambiance Bois, l'aventure d'un collectif autogéré*, Préface de Serge Latouche, Valence, Repas, 2009 [2003], p. 9.

tives) reposent sur cette solidarité entre les deux faces : la face politique assure des possibilités de généralisation et de diffusion au-delà de telle ou telle organisation particulière, et la face économique apporte la preuve concrète, actualisante, de la faisabilité et de la durabilité d'une telle forme de vie. La face économique correspond à la dimension plus générale de l'*exercice pratique*, et la face politique à celle de la *régulation épisémiotique*.

La corrélation entre *exercice pratique* et *régulation épisémiotique* est un facteur de persistance de toute pratique en général. Elle permet de faire face aux aléas, aux obstacles prévisibles ou imprévisibles, à la résistance du milieu où elles se déploient, et elle contribue à la schématisation de la forme de vie. Ce n'est en aucune manière une particularité du mouvement coopératif ; c'est la manifestation systématique et stratégique narrative de la corrélation entre les deux dimensions, qui lui est propre.

Traditionnellement, le capitalisme libéral ne justifie l'économique que par l'économique, donc sans distinguer les deux dimensions. Mais il arrive aussi que des responsables politiques inversent le rapport entre l'exercice pratique et la régulation épisémiotique : ils s'emparent alors des règles du libéralisme économique, comme mode de régulation épisémiotique de la pratique politique (ils conduisent l'Etat comme une entreprise ou même une Start Up). Autrement dit, la réduction des deux dimensions à une seule est un cas particulier, résultant d'une occultation idéologique. La distinction entre les deux faces (l'économique et le politique) qui manifestent les deux dimensions (exercice pratique et régulation épisémiotique), est le cas général, avec des possibilités d'inversion de la corrélation, ou de neutralisation d'une des deux faces.

L'option narrative retenue par le mouvement coopératif, que ce soit la prééminence de l'actant collectif, ou la distinction et la corrélation entre deux dimensions du processus, n'est donc ni une exception ni une révolution, elle est tout simplement le dévoilement de la situation la plus générale : un *révélateur critique*. En comparaison, en occultant la constitution de l'actant collectif, le capitalisme libéral réduit la face politique à une pure contemplation des lois naturelles économiques, puisqu'une fois naturalisées, ces lois ne sont plus supposées connaître d'alternative. L'association d'une face politique et d'une face économique n'est donc pas une exclusivité du mouvement coopératif, et elle opère aussi dans le capitalisme libéral ; dans le premier, elle est actualisée, manifestée, et assumée, alors que dans le second, elle est plus ou moins neutralisée et occultée.

Toutefois, la différence entre les deux modèles engendre bien une alternative actantielle, qui réside dans la conception de l'actant collectif. Affichées ou masquées, les conceptions diffèrent profondément, notamment en termes de *spécialisation des rôles*. Le modèle actantiel coopératif construit un seul actant collectif qui est conçu pour *résister à la spécialisation*

actantielle, voire l'inhiber, afin d'empêcher la formation d'inégalités. Si des rôles actantiels surgissent, localement, à l'occasion d'une action particulière (par la répartition des tâches), ces distinctions restent provisoires et déformables. Les situations qui les engendrent sont toujours réversibles, et jamais durables. La résistance à la spécialisation repose souvent sur la *substituabilité* entre les membres.

4.4. Acquisition de compétences vs propédeutique à l'accès à une forme de vie

Dans le schéma narratif canonique, on distingue une phase qui s'intitule, selon le cas, « épreuves qualifiantes » ou « acquisition de compétences », présumée par celle des « épreuves principales » ou de la « performance ». La présupposition implique dans le déroulement narratif que l'on ne peut *faire sans avoir au préalable* acquis les modalités de la compétence. Cette conception très marquée culturellement a déjà été remise en question par la sémiotique des passions, puisqu'un état ou une inflexion affective peut déclencher une action sans que les compétences prétendument requises par cette action soient nécessairement déjà acquises : c'est précisément à cela qu'on reconnaît une action induite par une passion¹³.

4.4.1. Des compétences faiblement pertinentes

Le fonctionnement coopératif remet en cause cette relation de présupposition de manière plus radicale. Tout d'abord, les coopérateurs eux-mêmes semblent traiter avec quelque désinvolture les compétences requises pour exercer leur métier. Dans les entretiens réalisés avec les membres d'*Ambiance Bois*, notamment, cette question est manifestement marginale. Pour commencer, pourquoi avoir choisi le travail du bois ? Parce qu'ils en connaissaient les techniques ? Certainement pas ! Écoutons l'un des fondateurs de la scierie coopérative, Michel Lulek : la raison est politique !

Une question politique beaucoup plus générale : comment on décide, comment on assume les décisions, comment on se les partage ? Là où c'est le plus caricatural, c'est dans les entreprises de transformation de la matière... On pense à la verrerie, à la scierie — comme on n'y connaît rien, on a toutes les palettes devant nous... Le bois, ça paraît à peu près compréhensible, accessible... Eh bien ! on va faire une scierie.¹⁴

La plupart des économistes crieraient à l'irresponsabilité. Mais l'argument est politique : puisque ce sont « les entreprises de transformation de la matière » qui exposent le plus crûment les rapports de force dans leur gouvernance, la coopérative transformera une matière première, pour relever un défi politique. Comme le bois semble « à peu près compréhensible »,

¹³ Cf. *Sémiotique des passions*, op. cit., « Les paradoxes de l'obstination », pp. 68-69, et « Description du dispositif modal », pp. 70-82.

¹⁴ Michel Lulek, bande son du film de Sophie Bensahoud, *Ambiance Bois, travailler autrement*, France, Leitmotiv Productions, 2014 (production de Jérôme Amimer, 53 mn, format 16/9).

hensible et accessible », cette coopérative sera une scierie. La face politique s'impose sur la dimension épisémiotique, et la face économique suivra... Un autre argument apparaît ensuite, chez le même Michel Lulek, et il est lui aussi de nature politique :

Y en a un qui fait de la psychologie, un qui fait du droit, une qui fait des langues, une qui est infirmière, y en a un qui a commencé des études d'architecture, moi je fais de l'histoire. On se forme en allant faire des stages de formation pratique, professionnelle ; en fait, la formation, on va la découvrir sur le tas. Pendant les premières années, on n'a pas arrêté de faire « essai, erreur », « essai, erreur », la formation y en a plein qui se passe comme ça sur le terrain.¹⁵

Si les compétences techniques requises sont reléguées au second plan, c'est d'abord parce qu'elles doivent laisser la première place à la diversité sociale, à l'*altérité*. La priorité dans la composition du collectif, c'est la diversité sociale sur laquelle on fondera l'*égalité*, et non la complémentarité des compétences dédiées à l'activité : priorité aux valeurs politiques. L'acquisition des compétences est entièrement intégrée à l'exercice pratique, et non requise comme préalable.

Le refus de la spécialisation se manifeste principalement par la *substituabilité* entre les membres. La *substituabilité* facilite les reconfigurations et les adaptations aux aléas : diminution ou augmentation de l'activité dans un domaine, création d'une nouvelle activité, congé ou temps partiel d'un ou plusieurs membres, arrivée de nouveaux membres, etc. La *substituabilité* permet aussi d'assurer les fonctions de gestion de l'entreprise et de pilotage des chantiers sans hiérarchisation entre les membres : chacun y est appelé ou peut y être appelé tour à tour, du moins s'il le souhaite. Pour toutes ces raisons, *la substituabilité est la manifestation tactique de l'égalité* au sein de la coopérative. L'égalité de principe la rend possible, et en retour son exercice stabilise la réalisation concrète de l'égalité.

A contrario, une entreprise d'une autre nature viserait uniquement la complémentarité optimale entre les compétences techniques, l'acquisition antérieure de ces compétences (« *Mais que fait donc l'école ? Comment voulez-vous qu'on les embauche ? Ils ne connaissent rien à nos process et à nos produits ! Il faut tout leur apprendre !* »), et la possibilité, grâce à ces compétences spécialisées, de justifier, conforter ou renforcer la hiérarchie entre les employés. Dans ce type d'organisation, les compétences ne peuvent être identifiées que par présupposition (comme dans la sémiotique narrative greimassienne), et par un calcul rétrospectif à partir d'une définition et d'une analyse préalables de l'activité : cette rétrospection fonde alors le raisonnement selon lequel l'action économique ne peut commencer que si les compétences sont déjà acquises.

L'alternative sémiotique peut alors être à la fois récapitulée et généralisée ainsi :

¹⁵ *Op. cit.*

- (i) Il n'y a qu'un seul actant, il est collectif, et il est constitué préalablement à toute autre opération, à la fois par un prélèvement sur la diversité humaine, voire sur la diversité des existants (à laquelle on applique le principe d'égalité de droits) ;
- (ii) La participation des membres à ce collectif est réglée par des positions modales, dont la solidarité et les enchaînements sont assurées par une axiologie profonde (des valeurs fondamentales).
- (iii) Cet actant collectif assure sans les distinguer ni se spécialiser les rôles fonctionnels requis par les thématiques pratiques. Le contrat ou la manipulation sont des configurations superficielles sous-tendues par un projet politique collectif, qui régit notamment la manière de passer à l'action économique.
- (iv) La sanction et la reconnaissance sont elles-mêmes entrelacées avec le processus de performance, d'une part pour renforcer les compétences, par « essais, erreurs et corrections », et d'autre part pour assurer la pérennité du collectif et de son projet : il s'agit de durer, de persister, de persévérer, et non d'accomplir, d'achever et de clore le parcours.
- (v) Ce modèle alternatif est plus général et plus profond que le modèle narratif standard, et ce dernier en découle, sous des conditions socio-anthropologiques spécifiques

4.4.2. Propédeutique sémiotique : à la découverte du nouveau monde

On pourrait conclure de tout ce qui précède que tout commence avec la constitution du collectif et continue avec l'entrée en action, puisqu'aucune compétence ne semble requise comme préalable. Mais ce serait oublier l'établissement des conditions d'existence de l'actant collectif. Si on en fait toute une histoire, c'est justement pour retrouver cette phase décisive, qui devrait trouver sa place dans la séquence narrative canonique.

On peut alors examiner les récits de vie des coopérateurs eux-mêmes. Pour entrer dans une coopérative, il faut adhérer à son mode de fonctionnement, et pour cela avoir été initié aux valeurs qui le fondent. La formation du collectif et le passage à l'action présupposent non pas des acquisitions de compétence, mais des expériences qui préparent à une adhésion libre et entière au collectif et à son projet politico-axiologique.

C'est ce que nous appellerons une « propédeutique », terme qui recouvre ici grosso modo la découverte d'autres formes de vie, d'autres mondes possibles, et l'instauration des conditions qui permettraient d'y accéder. Aux origines et à la fondation des coopératives, on trouve toujours une expérience socio-politique décisive, qui permet de rompre avec des dépendances antérieures, et de choisir librement un « nouveau monde ». L'histoire des coopératives est jalonnée de crises et d'expériences de cette sorte. Pour les coopératives plus ré-

centes, les conditions de création sont moins tendues, mais elles sont elles aussi précédées par une phase propédeutique. En voici deux exemples.

(a) *Ardelaine, Pierreville, Ardèche*

Les fondateurs de la coopérative *Ardelaine* sont arrivés dans la vallée de Pierreville en participant à des chantiers de fouilles archéologiques estivales. Ils ont parfaitement conscience du rôle propédeutique de ces activités estivales. La fouille archéologique, disent-ils en substance, s'accompagne de la reconstitution des modes de vie qui ont laissé des traces dans le paysage et dans le sol. Elle implique de refaire les chemins pratiques et les parcours de vie empruntés par les ancêtres. Les *pratiques culturelles estivales* déboucheront sur la création d'une nouvelle forme de vie, autour d'une coopérative de production, mais elles commencent par en actualiser *les principales conditions d'existence*, d'une part en raison de leur mode d'organisation collectif (les équipes de fouilleurs), et d'autre part en raison du contenu culturel des pratiques, qui *rouvrent* un passé enfoui, pour reconstituer des formes de vie antérieures, que la forme de vie coopérative prolongera.

Comme je l'ai déjà expliqué plus en détail dans un exposé antérieur, en cette phase propédeutique, les fondateurs d'*Ardelaine* découvrent la *composition optimale du collectif* sur lequel ils se reposeront : non seulement des humains, mais aussi et surtout un site, un terroir, des animaux, une architecture industrielle et villageoise, des machines, des plantes, et plus généralement un territoire. Une continuité sensible et axiologique est fortement ressentie par tous les acteurs, autour de la laine, qui réunit tous les existants participant du territoire et du futur collectif. La laine fait *l'isotopie*, et soutient une très forte continuité identitaire : les figures du territoire, humaines et non humaines, animées et non-animées, s'inscrivent dans une même filiation, que la coopérative *Ardelaine* reprendra à son compte.

Comme on peut le constater, les pratiques culturelles estivales vont très loin et profondément dans l'élaboration préalable des conditions d'existence du futur collectif, qui ne doit encore rien aux principes du mouvement coopératif. Ces pratiques culturelles, principalement celles de la fouille archéologique, participent déjà d'une dimension *épisémiotique*, qui est d'abord anthropo-sémiotique, et qui préfigure ce que sera la future dimension politico-axiologique des pratiques collectives, et la *forme de vie* caractéristique du futur collectif. Il est donc question de *pratiques culturelles comme propédeutique épisémiotique*.

En outre, les fouilles archéologiques estivales sont d'abord des activités « de loisirs », c'est-à-dire mises en œuvre dans un régime sémiotique différent de celui de l'activité économique, et qui rend possibles et acceptables toutes les expériences ludiques et semi-fictives. Ce régime sémiotique permet de conduire des expériences sans conséquences irréversibles, qui ouvrent des possibilités de choix, mais qui n'en contraignent aucun : en

somme, sous un régime ludico-fictif, une expérience de la *liberté* de choisir, et en l'occurrence, de choisir le futur actant collectif et le « monde » qui lui est associé, dans lequel des existences individuelles pourront s'inscrire.

(b) Ambiance Bois, Faux-la-Montagne, Limousin

Ambiance Bois est installée depuis 1988 sur le plateau des Millevaches, à Faux-la-Montagne. Le groupe d'amis qui en a pris l'initiative s'est formé de la même manière que celui d'*Ardelaine*, au cours de leur jeunesse et d'activités estivales. La coopérative prolongera ces activités, en étendant quelques-uns de leurs principes et les valeurs à la vie toute entière, y compris l'activité professionnelle. Michel Lulek, l'un des fondateurs, historien de profession, raconte cette extension des activités estivales à la vie au travail, à la vie toute entière :

On faisait des camps, dans les mouvements du scoutisme... On avait des projets ensemble, on les faisait ensemble. Toutes sortes de choses pendant les vacances... On s'amusait bien, on s'éclatait. Dans ce milieu-là, on s'est dit : « On fait des choses motivantes, plutôt enthousiasmantes, pendant l'été. Pourquoi on ferait pas ça toute l'année ? » On était dans la pratique du collectif, du faire ensemble, et c'est comme ça qu'est arrivé *Ambiance Bois*.¹⁶

Cette évocation met l'accent sur le fait que toutes les conditions étaient déjà actualisées dans les activités estivales : le premier noyau du collectif, des pratiques de coopération, des projets en commun, et, aussi, *une liberté et un accomplissement de toutes les capacités, qui donne un accès immédiat et sensible aux valeurs fondamentales d'une forme de vie*. Pour passer d'un tel régime sémiotique — la parenthèse temporelle des vacances estivales — au régime socio-économique de la coopérative, il suffit, apparemment, d'une extension de la forme de vie à toute la vie.

Les pratiques collectives estivales en régime ludico-fictif ouvrent là aussi sur un « monde » alternatif, en procurent l'expérience propédeutique, et circonscrivent les caractéristiques de ce qui deviendra une *nouvelle forme de vie*. Les congés payés, cette invention du Front Populaire en France, sont précisément dédiés à de telles expériences : celles de styles de comportement libérés, qui n'obéissent plus aux contraintes de la vie ordinaire. Nous appelons « régime ludico-fictif » un régime sémiotique dont les croyances sont de même nature que celles qui prévalent dans le régime fictionnel, mais susceptibles de se prolonger et d'avoir des conséquences concrètes dans le monde de la vie quotidienne.

4.4.3. Le Jeu comme expérience utopique de la liberté et comme accès aux valeurs de la vie même.

La propédeutique sémiotique joue donc un tout autre rôle que l'acquisition des compétences ou

¹⁶ Bande son du film *Ambiance Bois*, *op. cit.*

les épreuves qualifiantes. Elle ne prépare qu'à la découverte et à l'entrée dans une nouvelle forme de vie, en ménageant une phase antérieure sous un régime sémiotique spécifique, souvent de type ludico-fictif. L'expérience propédeutique est d'abord, et dans tous les cas, une rupture partielle ou totale, conflictuelle ou pacifique, avec les dépendances externes et antérieures. Cette rupture réinitialise l'identité et le statut social de tous les acteurs, et les confronte directement avec les conditions de formation du collectif en question : pour les coopératives, c'est la confrontation avec le dispositif modal, avec la « passion d'organisation », évoqués précédemment.

Elle opère pour ce faire sous un mode propre, celui de la libération. Que ce soit lors de conflits sociaux, ou pendant les vacances estivales, la propédeutique sémiotique est une découverte à la fois des latitudes offertes par un régime sémiotique où chacun peut se dépouiller de son statut social et des dépendances antérieures, et par la liberté d'explorer et de choisir de nouvelles formes de vie.

Mais si le chemin qui conduit aux valeurs à un autre monde semble ludique et fictif, les valeurs elles-mêmes sont plus que sérieuses, ce sont les valeurs de la vie même, tout comme celles que découvrent les fondateurs des deux coopératives étudiées. Pour accéder à ces valeurs fondamentales (les valeurs directrices du collectif), un débrayage et une libération par rapport au régime sémiotique du quotidien sont nécessaires. C'est pourquoi la propédeutique sémiotique a lieu lors d'une parenthèse spatio-temporelle, ludico-fictive, en rupture axiologique, où l'on peut accéder au sens de la vie même.

Si les épreuves qualifiantes procurent les compétences pour agir, et si la propédeutique sémiotique ouvre sur des mondes alternatifs et de nouvelles formes de vie, il doit être désormais clair qu'elles se situent sur des dimensions radicalement différentes. Certes, les deux régissent des possibles : rendre possible l'action pour la première, donner à expérimenter des mondes possibles pour la seconde. Mais on voit bien alors que le domaine de pertinence de la seconde englobe celui de la première : les conditions d'existence d'une forme de vie subsument et déterminent les conditions de l'action à l'intérieur de cette forme de vie.

La confrontation des phases préparatoires respectives de la narrativité standard et de la narrativité coopérative permet alors de poser comme principe que la phase préparatoire « standard » est destinée à l'acquisition des compétences pour faire, alors que celle de la propédeutique collective est consacrée à l'établissement des conditions de possibilité d'un nouveau monde ! Autrement dit, un changement de niveau de pertinence. Ce qui n'apparaît pas dans le modèle de la narrativité classique, qui est aussi celui du capitalisme libéral, ce sont les conditions englobantes de la forme de vie dans laquelle l'action économique se déroule ; nous avons déjà noté à cet égard la « forclusion » des choix politico-culturels qu'induit la naturalisation des lois économiques ; nous pouvons ajouter maintenant l'occultation des conditions anthropologiques. Le modèle coopératif, au contraire, non seulement fait une place à ce type de question, mais surtout fait reposer tout le poids de son

institutionnalisation sur cette dimension anthropologique et politique. L'usage des modalités est à cet égard très éclairant du changement de point de vue qu'il opère : personne ne doute que les acteurs de la coopérative, et surtout les employés et ouvriers, doivent disposer à terme des vouloir-faire, savoir-faire et pouvoir-faire, nécessaires pour la réalisation l'objectif économique. Mais au préalable ces modalités doivent être mises en place dans la définition et la construction de l'actant collectif.

5. Conclusion : l'acteur collectif comme révélateur idéologique

Nous avons mis en doute le caractère « alternatif » des modèles narratifs respectivement mis en œuvre dans l'entreprise du capitalisme libéral et dans le mouvement coopératif. Nous avons alors suggéré une relation d'englobement : le premier modèle se focaliserait sur la narrativité elle-même, en oblitérant les conditions socio-anthropologiques qui la fondent, alors que le second viserait directement ces conditions socio-anthropologiques, pour en décliner ensuite un modèle narratif. Au terme de cette réflexion, ce rapport d'englobement se confirme, mais il n'affaiblit pas le caractère alternatif des deux modèles. Il le déplace en revanche, car il apparaît maintenant que, parmi ces conditions socio-anthropologiques, l'une d'entre elles est le préalable à la plupart des options narratives : s'il y a une ou des alternatives, elles se situent au niveau du mode de constitution et de composition de l'actant collectif.

Tout au long de ce parcours, en sourdine ou en filigrane, le point critique de l'expérience organisationnelle se dégage en effet peu à peu : une entreprise classique se définit en principe par *un métier*, ce dernier uniformise la composition du collectif, et il produit des *mêmes*, qui se spécialisent sans se diversifier ; l'entreprise coopérative exerce elle aussi un métier, mais la composition du collectif repose en revanche sur *la diversité sociale*, qui rassemble des *autres*, qui ne se spécialisent pas et qui renforcent ou entretiennent leur diversité. Pour l'une comme pour l'autre, il faut concevoir *un actant collectif de référence*, dont le mode de composition entraîne la plupart des autres distinctions et orientations sémiotiquement pertinentes : la structure actantielle et modale, l'organisation narrative, le rôle des compétences, des valeurs, et le poids respectif de la face économique et de la face politique, etc. Tout commence avec la manière dont le collectif est composé, y compris pour les modèles dominants et bien établis, et même quand ils ne l'expliquent pas — voire quand ils la dissimulent —.

Références

Albon, R., & Jewels, T. (2012). Mutual Performance Monitoring: Elaborating the Development of a Team Learning Theory. *Group Decision and Negotiation*, 23(1), 149-164.

- Anzieu, D., & Martin, J.-Y. (2013). *La dynamique des groupes restreints* (2^e éd.). Paris: Presses Universitaires de France.
- Buisson, Madeleine, « Saint-Junien, République coopérative ? », *Mémoire active. Cahiers de l'Institut régional CGT d'histoire sociale du Limousin*, 27, 2009.
- Cohendet, P., Creplet, F., & Dupouët, O. (2001). Communities of Practice and Epistemic Communities: A Renewed Approach of Organisational Learning within the Firm. *Workshop on Economics and Heterogeneous Interacting Agents*.
- Cohendet, P., Créplet, F., & Dupouët, O. (2003). Innovation organisationnelle, communautés de pratique et communautés épistémiques: le cas de Linux. *Revue française de gestion*, 29(146), 99-121.
- Dillenbourg, P., Poirier, C., & Carles, L. (2003). Communautés virtuelles d'apprentissage: e-jargon ou nouveau paradigme. In *Pédagogies.Net* (1^{re} éd., p. 1-26). Montréal: Presses Universitaires du Québec.
- Fontanille, Jacques et Nicolas Couegnas, *Terre de sens. Essai d'Anthroposémiotique*, Limoges, Pulim (collection Semiotica Viva), 2018.
- Greimas, Algirdas J. et Jacques Fontanille, *Sémiotique des passions. Des états de choses aux états d'âme*, Paris, PUF, 1991.
- Greimas, Algirdas J. et Joseph Courtés, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979.
- Lulek, Michel, « Scions... travaillait autrement ? », in *Ambiance Bois, l'aventure d'un collectif autogéré*, Préface de Serge Latouche, Valence, Repas, 2009 [2003].
- Peillon, S., Boucher, X., & Jakubowicz, C. (2006). Du concept de communauté à celui de « ba » : le groupe comme dispositif d'innovation. *Revue Française de Gestion*, 4(163), 73-90.
- Peirce, Charles S., « Un argument négligé en faveur de la réalité de Dieu » (« A Neglected Argument for the Reality of God », c.1908), in Gérard Deledalle, *Lire Peirce aujourd'hui*, Bruxelles, De Boeck, 1990.
- Rosanvallon, Pierre, *L'âge de l'autogestion, ou la politique au poste de commandement*, Paris, Seuil, 1976.
- Sophie Bensahoud, *Ambiance Bois, travailler autrement*, France, Leitmotiv Productions, 2014 (production de Jérôme Amimer, 53 mn, format 16/9).
- Zeff, L., & Higby, M. (2002). Teaching more than you know. *Academic Exchange Quarterly*, 6(3), 1-7.